

Zaventem, 11 avril 2012

Résumé du « Protocole contre la violence dont les policiers sont victimes » déposé par le SLFP-Police auprès de toutes les instances

Nous avons malheureusement remarqué que pour diverses raisons, et par le fait de différents dispositifs propres à leur statut, les policiers victimes de violences sont trop souvent abandonnés à leur sort, doivent déboursier de l'argent pour leur propre assistance, n'ont pas d'assistance à espérer pour leur famille.

A titre d'exemple pour illustrer le propos :

§ Si le pied d'une chaise lancée par un auteur non-identifié vient frapper mon visage lors d'une intervention dans un bagarre de café, provoquant des dommages physiques tels qu'il faut de la chirurgie plastique, je ne peux compter que sur un remboursement INAMI plafonné à 1.400 € alors qu'on parle de frais médicaux dépassant largement ce plafond ...

§ Si je suis mère célibataire, vivant loin de ma famille, et que je suis hospitalisée pour quelques jours/semaines : qui va s'occuper de mes enfants ?

§ J'ai été gravement blessé par un chauffeur qui a refusé mes injonctions et m'a embouti avec son véhicule ... et le Parquet classe l'affaire (sans me prévenir) ce qui m'impose de déposer une constitution en partie civile ; ou bien le Parquet me « propose » une médiation ...

§ J'ai dû tirer sur le chauffeur d'un véhicule qui visiblement fonçait sur moi pour s'enfuir d'un dispositif de contrôle, je suis accusé d'homicide volontaire. Comme il s'agit d'un dol, je ne bénéficierai de l'assistance de mon employeur que si la procédure m'est favorable au final.

Sur base de ces constats, nous avons réalisé qu'il fallait développer autre chose : mettre en œuvre un cadre qui coordonne les dispositifs déjà existants ; annihile les anomalies actuelles ; et portent les pièces encore manquantes. Nous avons ainsi développé le « Protocole contre la violence dont les policiers sont victimes » que nous avons rendu public en décembre 2011 et déposé sur la table ministérielle en janvier 2012.

Il s'agit essentiellement de mettre à la même table tous les acteurs concernés (autorités politiques ; mandataires ; magistrats ; ...) par la protection, le soutien et l'assistance des policiers victimes de violences, et leurs familles.

Le but est de dégager chaque action possible pour chacun de ces acteurs, de les inscrire dans un protocole de manière telle que ces actions deviennent obligatoires.

Vincent GILLES – Président national (0475-304864)

Vincent HOUSSIN – Vice-président national (0485-184952)

